**Lettre de consultation pour le MARCHE SUBSEQUENT n° X**

Désignation de l’opération :

…………………………………………………………………………………………..

\*\*\*

Madame, Monsieur,

Vous êtes l’un des attributaires de l’Accord-cadre « Prestations de Missions d’ingénierie bâtimentaire et d’exploitation-maintenance pour les sites de l’ASNR ». A ce titre, et conformément aux dispositions de l’article 9.5 du CCAP, vous êtes remis en concurrence au titre du marché subséquent ayant pour objet :

……………………………………………………………………………………………………………………

Informations générales sur la consultation :

Lancement de la consultation : ………………..

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : ……………….

**MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE**

**ARTICLE 1 : Contenu des documents de la consultation**

Conformément à l’article 9.5.1 du CCAP de l’accord cadre, les pièces de la consultation comprennent :

* La lettre de consultation,
* Le projet de marché subséquent valant acte d’engagement et CCAP,
* La spécification technique référencée ………………………….. faisant office de cahier des charges,
* La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de la mission à compléter, dont un exemple est fourni en annexe du cahier des charges de l’accord-cadre,
* Le cadre type valant mémoire technique, à renseigner par les soumissionnaires, dont un exemplaire est fourni en annexe du cahier des charges.

**ARTICLE 2 : Conditions de remise de l’offre**

Un délai de X jours calendaires vous est laissé pour remettre une offre, soit jusqu’au **………………………**.

L’offre, en version électronique, devra être transmise via la plateforme de dématérialisation PLACE.

Les plis devront être reçus avant la date et l’heure mentionnées ci-dessus.

Les plis électroniques qui seraient transmis, en tout ou partie, après la date limite fixée ne seront pas ouverts et seront supprimés.

Votre offre devra être transmise sous forme dématérialisée sur la Plate-forme des Achats de l’Etat (PLACE) :

1. en se connectant via l’adresse suivante : [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/)
2. en choisissant la consultation référencée : ………………..
3. en renseignant la rubrique « code d’accès » : ……………

L**a durée de validité des offres des marchés subséquents est de ….. jours calendaires à compter de la date et heure limite de réception des offres.**

Pendant la phase de consultation, les soumissionnaires peuvent faire parvenir leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/). **Les questions seront reçues jusqu’au ……..à ……… et les réponses seront communiquées aux candidats au plus tard le …… à ………** L’acheteur se réserve la possibilité de reporter la date limite de réception des offres.

**ARTICLE 3 : Visite des installations**

………………………….

**ARTICLE 4 : Documents à produire au titre de l’offre**

Chaque offre se composera :

* Du projet de marché subséquent valant acte d’engagement et CCAP entièrement complété,
* De la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) entièrement complétée ;
* Du cadre de mémoire technique entièrement complété lié à la réponse technique du soumissionnaire au besoin exprimé par l’ASNR ;
* Du certificat de visite en cas de visite obligatoire ;

Une offre ne pourra être prise en compte qu’à la condition formelle que l’ensemble des documents énumérés ci-dessus soit fourni.

En cas de discordance, soit des montants supérieurs aux prix plafond de l’accord cadre, constatée dans une offre, entre les pièces du marché subséquent et celles de l’accord-cadre d’autre part, ce sont les montants indiqués au BPU de l’accord – cadre qui seront utilisés pour l’analyse des offres. Dès lors, le bénéficiaire sollicitera le soumissionnaire en vue de régulariser son offre.

**ARTICLE 5 : Critères de jugement des offres**

Conformément à l’article 9.5.3 du CCAP de l’accord – cadre, les offres sont analysées comme suit :

Chaque attributaire de l’accord-cadre reçoit une note globale qui sert pour la détermination du classement ainsi que pour l’attribution du marché subséquent. L’ASNR attribue le marché subséquent à l’offre économiquement la plus avantageuse ayant obtenue le plus de points.

Cette note globale (NG) s’établit suivant la pondération suivante :

- Critère prix : pondération : 30 à 60 % (à définir avant l’envoi de la lettre)

- Critère technique : pondération : 40 à 70 % (à définir avant l’envoi de la lettre)

Pour l’analyse des offres, un pourcent sera égal à un point.

## Notation du critère « Valeur technique » :

La valeur technique sera appréciée via le cadre de mémoire technique complété et notée à travers l’utilisation des sous-critères suivants donty la pondération pourra varier d’un consultation à une autre :

* Sous-critère 1 : Organisation et méthodologie d’exécution proposée (… %) ;
* Sous-critère 2 : Compétence et moyens en personnel dédiés (… %) ;
* Sous-critère 3 : Délai d’exécution des prestations avec production d’un calendrier prévisionnel d’exécution (… %) ;
* Sous-critère 4 : Description et modèles de livrables proposés (… %) ;

## Notation du critère « Prix » :

L’appréciation du prix est faite selon la formule :

**Note prix global de l’offre = ……. points x (Prix global de l’offre la moins disante / Prix global de l’offre analysée)**

**ARTICLE 6 : Négociation**

Conformément à l’article 9.5.4 du CCAP de l’accord-cadre, il n’y a pas de négociation dans le cadre de l’attribution du marché subséquent.

**ARTICLE 7 : Rejet des offres**

Au terme de la consultation, les candidats dont l’offre n’a pas été retenue seront informés via la plateforme PLACE.

**ARTICLE 8 : Notification du marché subséquent**

Le titulaire du marché subséquent sera informé de l’acceptation de son offre par l’ASNR via la plateforme PLACE dont le titulaire accusera réception. Un marché subséquent sera alors notifié à l’attributaire.

Dans l’attente de votre offre, veuillez agréer l’expression de nos salutations distinguées.

**………………………**

Acheteur